

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an 26 fl. 30 fl. six mois 14 » 16 » trois mois 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Aaga... derrière le Prince... BUREAU POUR L'ABONNEMENT... Chez M. Van Weelden; Editeur, Spuis, à La Haye.

LA HAYE, 24 Janvier.

Les rapports qui nous parviennent sur l'état des eaux et des polders dans le Delfland, sont d'une nature tout-à-fait affligeante. Dans plusieurs de ces polders, tels que le Noord-polder de Ryswyk, le Veerpolder sous Voorbourg, le Papsouwische-Noordkreek et l'outre-veensche-polder, l'eau s'élève à une hauteur de 49 pouces, ce qui équivaut presque à une inondation complète.

Depuis quelques années il est avéré que le bassin du Delfland n'a ni la capacité nécessaire pour contenir les eaux, ni les moyens de leur écoulement ou d'écoulement suffisants. N'est-il donc pas à regretter qu'aujourd'hui que la science a fait de si immenses progrès, on ne cherche pas à remédier à cet état de choses, qui cause un préjudice si énorme aux propriétaires des terres, diminuant la valeur de leurs biens, réduit considérablement leurs revenus, et expose à un danger imminent la vie d'un grand nombre de personnes ?

Il suffit de faire dix pas hors de la ville pour s'assurer avec certitude de la réalité des faits que nous venons de signaler, et pour se convaincre que le mal est grand, et que le remède est urgent. Le mal fera toujours son chemin, si on ne s'occupe de le combattre. Les habitants de la frontière belge, nous révèle un fait sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs.

En proposant à la chambre des représentants belge, le projet de loi du 12 janvier dernier, portant modification du tarif des droits d'entrée et de sortie, le ministre des affaires-étrangères a demandé que le droit de soufre prélevé en Belgique, n'exécède pas 10 pour cent. Or, nous apprenons que le gros bœuf venant de la Hollande, et dont la valeur ne s'élève pas à beaucoup près à 100 florins par tête, paye à la frontière belge un droit de 20 pour cent; les moutons sont soumis à un droit de 8 pour cent.

Ce droit exorbitant, qui existe depuis 1836, fait le plus grand tort aux cultivateurs qui habitent près la frontière. En 1844 on pouvait encore se rendre avec les moutons sur le territoire français, mais depuis que ce droit a été augmenté, ils étaient admis en France, mais à condition qu'ils seraient immédiatement interdits aux frontières belges.

Le Roi, par arrêtés du 21 de ce mois, a nommé professeur extraordinaire de philosophie spéculative et de belles-lettres à l'université de Leide, M. C. G. Cobet, docteur en philosophie spéculative et belles-lettres.

Professeur dans la même faculté, à l'université d'Utrecht, M. C. W. Opzoomer, candidat en philosophie et belles-lettres et docteur en droit.

Professeurs ordinaires de mathématiques et de physique à la même université, les professeurs extraordinaires, P. Harting et W. Weerkelbach.

Nouvelles des Indes Néerlandaises.

Les nouvelles des Indes Néerlandaises vont jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre dernier. A cette époque nos possessions d'outre-mer jouissaient d'une tranquillité parfaite.

Le 17 octobre, on a transféré les insignes du gouvernement de Tello aux Célébes chez le gouverneur. Par suite de la mort du prince Larion Kraeng Karangka, que nous avons annoncée dans notre n° du 23 décembre 1845, Sittie Ajesa Kraeng Bonto Masoegie a été élevée à la dignité de princesse suzeraine de Tello et Liepokassie, et après avoir prêté serment sur l'acte qui contenait la ratification du traité conclu en 1780, il lui a été fait remise de l'étendard du royaume Matjan Keboka et des autres insignes du pouvoir.

Le prince de Tanette (Célébes), Lapatouw, est mort à Pao (Liepokassie), le 27 octobre 1845.

On avait aussi reçu la nouvelle de la mort du sultan de Koeti, Mohamad Salin Oedin, avec lequel on avait dernièrement conclu un traité; on avait envoyé à Koeti un bâtiment à vapeur de l'état.

Nous avons publié dans notre numéro du 7 de ce mois, d'après le Singapore free Press une notification du gouverneur de Timor Delhi, dans laquelle il est dit que deux bâtiments de Macassar, naviguant sous pavillon néerlandais, avaient fait la traite. Nous apprenons que les capitaines et les équipages de ces bâtiments ont porté plainte auprès du gouvernement néerlandais des Indes, au sujet de l'émigration de Timor. Les autorités portugaises, sous le prétexte que les Indes n'avaient pas le traité, ont eu même temps déclaré, que des croisières portugaises avaient forcé le chef indigène de Soeterana — soumis à la domination du gouvernement néerlandais — à hisser le pavillon portugais à la place du pavillon néerlandais.

Le gouvernement a chargé le résident néerlandais de Timor de faire une enquête à ce sujet.

Le navire marchand américain, le Surat, a échoué le 31 octobre aux environs d'Anjer. On est parvenu à sauver l'équipage, mais le bâtiment a péri. On a été plus heureux avec le navire néerlandais Helena Christina qui avait touché fond près de l'île de Bahi; car même avant l'arrivée du pyrosopape Hekla, qu'on avait envoyé à son secours, le navire avait été remis à flot.

On écrit de Londres, le 20 janvier, que tous les ministres ont été réunis par le roi à 10 heures de la nuit.

Le Times prétend que ce sera la dernière session de la chambre des lords. Il y a eu, en effet, encore trois d'autres lords pour l'appuyer. Les correspondances de Lisbonne du 10 janvier annoncent la grossesse de la reine Dona Maria. Le patriarche a ordonné que des prières publiques fussent dites dans les églises pro felix porta. Il est arrivé à Londres des nouvelles de Calcutta du 7 et de Bombay du 16 décembre. On ne sait pas encore ce qui se passera dans le Punjab. Le Morning Herald

pense que sir Robert Peel annoncera à la chambre des communes, jeudi soir, que dès lundi il présentera ses plans financiers.

On croit que le duc de Beaufort sera nommé lord président du commerce et lord Haddington lord du sceau privé. On dit que lord Delawar, lord chambellan, et le marquis d'Exeter ont donné leur démission. M. Joseph Home a fait paraître une lettre de laquelle il résulte qu'il préfère encore sir Robert Peel à John Russell.

Nous apprenons de la Livonie les nouvelles suivantes, qui datent de la fin de décembre:

En vertu d'ordonnances supérieures, il a été introduit des doucissements dans nos affaires religieuses. Personne n'est autorisé nationalement ne sera plus, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent, agrégé à l'église grecque sur la simple inscription de son nom dans des registres ecclésiastiques tenus ad hoc et après la cérémonie de la confirmation. Il doit, s'il témoigne le désir d'embrasser la religion grecque, être instruit auparavant de sa doctrine, et ce n'est que dans le cas où il persiste dans son dessein qu'on procède avec lui au baptême et à la confirmation. Bien que toute tentative de faire parmi nous des prosélytes pour l'église dominante soit formellement interdite pour l'avenir, il est des émissaires malveillants qui, agissant dans l'ombre, cherchent à détourner nos nationaux de la foi de leurs pères, en dépit des instructions et des avertissements que ne cessent de leur donner tant les seigneurs territoriaux que les pasteurs. Plusieurs de ces agents secrets ont déjà été saisis et expient leur faute dans les cachots.

Depuis quelques années il existe dans cette ville un établissement où l'on confectionne des dentelles. Cet établissement est dirigé avec intelligence par M. de Rouchemont, qui a su mettre à profit ce qu'il a vu faire chez nos voisins. Pour mieux réussir dans le but de son entreprise, il s'est adjoint d'habiles ouvriers qui ont perfectionné le travail manuel aux enfants qu'on y envoie. Les progrès des élèves ont été si rapides et si satisfaisants, que M. le directeur a pu offrir à S. M. le Roi, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, un magnifique garni de dentelles confectionnées dans cet établissement.

Ce produit, d'une industrie toute nouvelle pour la Belgique, a été tellement agréable à la Reine, que S. M. le Roi a voulu récompenser M. de Rouchemont son entière satisfaction des objets qui lui avaient été présentés.

Il serait bien désirable qu'une pareille industrie, d'une utilité incontestable, rencontrât l'appui nécessaire auprès de toutes les classes de la société.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les nouvelles d'Angleterre. Ce retard vient sans doute du mauvais temps qui a régné sur mer.

Documents commerciaux et maritimes.

Un arrêté du surintendant général de l'île de Cuba, en date du 7 novembre dernier, a ouvert au commerce étranger le port de Sagua-la-Grande.

Voici la traduction de cet arrêté: La junta supérieure directrice des finances ayant décidé, par des raisons de convenance et d'utilité qui ont été exposées dans le cours de la discussion, que l'habilitation du port de Sagua-la-Grande doit être étendue au commerce d'importation aux

RELATION DU JOURNAL DE LA HAYE, 25 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XIII. Scène conjugale.

A la place Louis XV, les trois jeunes gens s'étaient assis, c'est-à-dire que Lucien avait pris les boulevards, que Château-Renaud avait pris le pont-Neuf, et que Debray avait pris le quai. Lucien et Château-Renaud, selon toute probabilité, gagnèrent leurs foyers domestiques, comme on dit encore à la tribune de la chambre dans les discours bien faits, et au théâtre de la rue Richelieu dans les pièces bien écrites; mais il n'en fut pas de même de Debray. Arrivé au guichet du boulevard, il fit un à gauche, parvint au grand trot, enfila la rue Saint-Roch, déboucha par la rue de la Michodière, et arriva à la porte de Debray au moment où le landau de M. de Villefort, après avoir déposé son mari et sa femme au faubourg Saint-Honoré, s'arrêtait pour mettre la baronne dans elle.

Debray, un homme familier dans la maison, entra le premier dans la chambre, mais la baronne, qui n'avait pas de pied, puis revint à la portière pour dire à madame Danglars, à laquelle il offrit son bras pour regagner ses appartements. Une fois la porte fermée et la baronne et Debray dans la cour: — Que venez-vous donc, Hermine, dit Debray, et pourquoi donc vous vous tournez mal à cette histoire ou plutôt à cette fable racontée par madame Danglars? — Parce que j'étais horriblement disposé ce soir, mon ami, répondit la baronne. — Mais non, Hermine, reprit Debray, vous ne me ferez pas croire cela: vous étiez au contraire dans d'excellentes dispositions quand vous êtes allée chez le comte. M. Danglars était bien quelque peu maussade, mais ce n'est pas le cas que vous faites de sa mauvaise humeur. Quelqu'un vous a dit quelque chose. Racontez-moi cela; vous savez bien que je ne souffrirai pas d'une impertinence vous savez.

et les choses sont comme je les ai dites, plus la mauvaise humeur dont vous vous êtes aperçu, et dont je ne jugeais pas qu'il valait la peine de vous parler.

Il était évident que madame Danglars était sous l'influence d'une de ces irritations nerveuses dont les femmes souvent ne peuvent se rendre compte à elles-mêmes, ou que, comme l'avait deviné Debray, elle avait éprouvé quelque commotion cachée qu'elle ne voulait avouer à personne. En homme habitué à reconnaître les vapeurs comme un des éléments de la vie féminine, il n'insista donc point davantage, attendant le moment opportun, soit d'une interrogation nouvelle, soit d'un aveu proprio motu.

A la porte de sa chambre, la baronne rencontra mademoiselle Cornélie. — Mademoiselle Cornélie était la cameriste de confiance de la baronne.

— Elle a étudié toute la soirée, répondit mademoiselle Cornélie, et ensuite elle s'est couchée.

— Il me semble cependant que j'entends son piano?

— C'est mademoiselle Louise d'Armilly qui fait de la musique pendant que mademoiselle est au lit.

— Bien, dit madame Danglars; venez me déshabiller.

On entra dans la chambre à coucher. Debray s'étendit sur un grand canapé, et madame Danglars passa dans son cabinet de toilette avec mademoiselle Cornélie.

— Mon cher monsieur Lucien, dit madame Danglars à travers la portière du cabinet, vous vous plaignez toujours qu'Eugénie ne vous fait pas l'honneur de vous adresser la parole?

— Mademoiselle Lucien jouant avec le petit chien de la baronne, qui, reconnaissant sa qualité d'ami de la maison, avait l'habitude de lui faire mille caresses, je ne suis pas le seul à vous faire de pareilles récriminations, et je crois avoir entendu Morcerf se plaindre l'autre jour à vous-même de ne pouvoir tirer une seule parole de sa fiancée.

— C'est vrai, dit madame Danglars, mais je crois qu'un de ces matins tout cela changera et que vous verrez entrer Eugénie dans votre cabinet.

— Dans mon cabinet, à moi?

— C'est-à-dire dans celui du ministre.

— Et pourquoi cela?

— Pour vous demander un engagement à l'Opéra. En vérité, je n'ai jamais vu tel engagement pour la musique; c'est ridicule pour une personne du monde!

Debray sourit. — Eh bien! dit-il, qu'elle vienne avec le consentement du baron et le vôtre, nous lui ferons cet engagement, et nous tâcherons qu'il soit selon le mérite, quoique nous soyons bien pauvres pour payer un aussi beau talent.

que le sien. — Allez, Cornélie, dit madame Danglars, je n'ai plus besoin de vous. Cornélie disparut, et un instant après madame Danglars sortit de son cabinet dans un charmant négligé et vint s'asseoir près de Lucien.

Puis, rêveuse, elle se mit à caresser le petit chien.

Lucien la regarda un instant en silence.

— Voyons, Hermine, dit-il au bout d'un instant, répondez-moi franchement: quelque chose vous blesse, n'est-ce pas?

— Bien, reprit la baronne.

Et cependant, comme elle étouffait, elle se leva et alla respirer et alla se promener dans une pièce.

Debray se leva et se dirigea vers la baronne sur ce dernier point, quand tout à coup la porte s'ouvrit. M. Danglars parut; Debray se rassit.

Au bruit de la porte, madame Danglars se retourna, et regarda son mari avec un étonnement qu'elle ne se donna même pas la peine de dissimuler.

— Bonsoir, madame, dit le banquier; bonsoir, monsieur Debray.

La baronne crut, sans doute que cette visite imprévue signifiait quelque chose comme un désir de réparer les mots amers qui étaient échappés au baron dans la journée.

Elle s'arma d'un air digne, et se retournant vers Lucien sans répondre à son mari:

— Laissez-moi donc quelque chose, monsieur Debray, lui dit-elle.

Debray, que cette visite avait légèrement inquiété d'abord, se remit au calme de la baronne, et allongea la main vers le petit chien qui se tenait au milieu par un couteau à lame de nacre incrusté d'émeraudes.

— Pardon, dit le banquier, mais vous allez bien vous fatiguer, baronne, en veillant si tard; il est onze heures, et M. Debray demeure bien tôt.

Debray demeura saisi de stupeur, non point que le ton de Danglars ne fût parfaitement calme et poli, mais enfin, au travers de ce calme et de cette politesse, il perceait une certaine velléité inaccoutumée de faire autre chose ce soir-là que la volonté de sa femme.

La baronne aussi fut surprise et témoigna son étonnement par un regard qui sans doute eût donné à réfléchir à son mari, si son mari avait eu les yeux fixés sur un journal, où il cherchait la fermeté de la reine.

Il en résulta que ce regard si fier fut lancé en pure perte, et manqua complètement son effet.

— Monsieur Lucien, dit la baronne, je vous déclare que je n'ai pas le moindre envie de dormir, que j'ai mille choses à vous raconter ce soir, et que vous allez passer la nuit à m'écouter, dussiez-vous dormir debout.

— A vos ordres, madame, répondit flegmatiquement Lucien.



pour juger une élection quelconque, il faut être mis à même de connaître toutes les particularités qui s'y rattachent.

Eh bien, malgré la résolution formelle du conseil, le collège n'envoya à la députation qu'un simple avis annonçant en deux phrases la nomination de M. Buffin; quel était le but de ce collège en agissant ainsi? évidemment d'escamoter la partie. Lors du comité secret de samedi dernier, plusieurs membres du conseil se sont plaints vivement de cette conduite, qu'ils ont qualifiée de déloyale; le collège a prétendu qu'il n'y avait pas de résolution qui l'obligeât à soumettre à l'autorité supérieure les procès-verbaux des séances du 6 et 15 décembre; il a fallu aller aux voix sur cette étrange prétention: tous les conseillers présents à la séance du 15 décembre ont déclaré que la décision avait été formellement prise; des quatre membres du collège présents, trois ont soutenu le contraire; le quatrième s'est abstenu, ce qui signifiait clairement qu'il se rangeait à l'avis de la majorité et qu'il reculait cependant devant l'idée de donner un démenti public à ses collègues. L'assemblée a ensuite décidé à l'unanimité que non-seulement les procès-verbaux des séances précédentes, mais encore celui relatif à ce nouvel incident, seraient expédiés à la députation.

L'autorité et nos concitoyens seront sans doute fort édifiés de ce nouvel exemple de loyauté administrative; ils se convaincront, s'ils ne le sont déjà, que le collège manie aussi adroitement la ruse et la surprise à l'égard des prescriptions du conseil, qu'il fait preuve d'insigne courtoisie quand il se trouve en face de l'autorité.

### Nouvelles de France.

À la fin de la séance du 21, M. Billault prend la parole et dit: «Le ministre en raison de la question qui se débat est bien plus importante dans son avenir que dans son présent. Nous savons bien du reste que l'opinion publique n'est pas pour la politique de M. le ministre des affaires étrangères, et nous sommes encore avec lui d'accord sur un point, c'est que quand l'opinion publique se trompe, le devoir des hommes d'Etat est de la combattre et de la redresser. La question est donc de savoir ici si c'est le gouvernement qui se trompe ou si c'est l'opinion publique.

M. le ministre fait valoir en faveur de sa politique dans la question du Texas l'intérêt commercial. Eh bien! savez-vous combien de navires ont fait l'intercourse entre le Texas et l'Europe dans le cours de l'année 1844? Deux, dont l'un français et l'autre étranger.

On a parlé de cotons que nous empruntons au Texas: Eh bien! l'année dernière nous avons pris au Texas pour 53,000 fr. de cotons, tandis que nous en avons pris pour 57 millions aux Etats-Unis... Ecartons donc l'intérêt commercial; il ne doit jouer ici aucun rôle, car il est complètement nul.

Il ne s'agit ici que de politique pure; M. le ministre des affaires étrangères le répète sept fois, et après avoir parlé d'abord uniquement de l'équilibre du monde, il se livre à de longues et vaines dissertations sur l'équilibre du monde entier. Mais nous ne sommes pas ici pour discuter l'équilibre du monde, nous sommes ici pour discuter l'annexion du Texas aux Etats-Unis, et nous ne serons pas opposés à l'annexion du Texas à l'Angleterre.

M. le ministre des affaires étrangères. Quand l'annexion du Texas aux Etats-Unis a été prononcée, nous ne nous y sommes pas opposés; nous n'avons pas protesté; ce que j'ai dit, je le répète, c'est que, dans le cas où le Texas aurait voulu s'annexer à l'Angleterre, nous aurions fait absolument la même chose; nous aurions donné les mêmes conseils, et nous nous serions arrêtés au même point.

M. Billault, répond aux déclarations de M. le ministre en citant un passage d'une dépêche adressée par lui, le 10 février 1844, à M. Pateot, représentant de la France dans le Nouveau-Monde. Voici le texte de ce passage: «Je dirai de plus que cette annexion (l'annexion du Texas aux Etats-Unis) fut-elle volontaire et librement consentie de la part du Texas, des considérations à la fois politiques et commerciales ne nous permettraient pas de la voir avec indifférence; et qu'en tout état de cause nous ne désirons pas que ce pays reste indépendant.

«Et quand bien même cette république se proclamerait spontanément, ainsi que l'annoncent les nouvelles des journaux, pour une telle annexion, vous devriez encore vous exprimer de manière à faire connaître, à bien constater, aux yeux du gouvernement fédéral, que nous ne pourrions voir avec indifférence un pays qui, en se joignant à nous, nous offrirait des réserves de droit, relativement aux altérations qu'on pourrait apporter dans la position et les avantages que notre traité de commerce nous assure dans ce pays.»

M. le ministre des affaires étrangères. Je réagis d'une question de droit public. Nous avons en fait une convention avec le Texas. Le passage du Texas à l'Angleterre, dans le cas où le Texas serait annexé aux Etats-Unis, ceux-ci seraient obligés d'accepter et de maintenir le traité existant. C'était relativement à cette question que je faisais des réserves.

M. Billault s'attache à faire comprendre ici que, dans la question de l'annexion du Texas, la politique du gouvernement ne devait être dominée ni par l'intérêt de l'équilibre européen, ni par celui de l'équilibre américain, mais uniquement par l'intérêt de l'équilibre maritime. La France doit avant tout s'allier aux puissances maritimes de second ordre; il est vrai que depuis quatre ans on a fait le contraire? Est-ce un bien? Les faits ont déjà parlé; l'avenir donnera peut-être au pouvoir de leçons plus sévères encore.

Le véritable motif, ajoute l'orateur, de la conduite tenue par le cabinet à l'égard du Texas, n'est ni la question commerciale, ni la question de neutralité, c'est le désir de complaire à l'Angleterre, qui ne voyait qu'avec répugnance l'annexion du Texas aux Etats-Unis et qui voulait inonder de ses produits un territoire dont la frontière était mal défendue.

On donne comme principale cause de cette conduite le désir de préparer le rôle de neutralité que la France doit, selon M. le ministre, jouer entre l'Angleterre et les Etats-Unis dans l'éventualité d'une guerre entre les deux pays; mais, pour se réserver cette neutralité, la première condition était de traiter le cabinet de Washington avec bienveillance, et il n'en a pas été ainsi; dans toutes les négociations relatives au Texas, tandis qu'on agissait avec l'Angleterre pour empêcher les projets des Etats-Unis de réussir, on affectait de n'avoir aucune relation avec cet ancien allié, on lui faisait une guerre sourde et occulte.

L'Angleterre ne peut sincèrement partager cette intimité; car ses intérêts sont tous contraires aux nôtres, ses intérêts commerciaux, surtout, et on sait assez que sa politique est toujours subordonnée à ceux-là. Aussi l'Angleterre a-t-elle successivement combattu notre influence dans l'Inde, contre notre établissement à Taïti, s'emparé de la Nouvelle-Zélande et s'opposé à l'exécution de notre traité de commerce avec le Maroc.

Qu'on me dise où l'Angleterre nous a rendu un bon office, ou plutôt qu'on cite un seul exemple de bon accord qui existe entre les deux nations. Parlez-moi de l'empressement avec lequel le commandant de la station anglaise, devant Taïti, s'est uni au commandant français pour célébrer le rétablissement du protectorat? La chambre jugera si cet empressement n'était pas uniquement l'expression de la joie que faisait éprouver à l'Angleterre l'abandon de notre souveraineté.

«Vous, au surplus, comment l'Angleterre a-t-elle conçu l'opposition de la France à l'annexion du Texas; qu'on lise les journaux anglais, on verra quelle a été leur joie quand ils ont vu la France s'opposer à l'annexion du Texas; qu'on lise aussi les journaux américains, aucun d'eux ne s'est trompé sur le sens de cette démarche. Et d'ailleurs, croit-on pouvoir si longtemps à l'avance tracer la ligne de conduite qu'on suivait en cas de collision entre l'Angleterre et les Etats-Unis? Sans doute ce serait là le meilleur parti; mais est-on bien sûr qu'il serait facile de se tenir dans la neutralité, le cas échéant? Oublie-t-on quels dissentiments nous séparent de l'Angleterre dans la question du droit des neutres? Oublie-t-on que l'Angleterre ne reconnaît pas le principe que le pavillon couvre la marchandise?

Vous avez fait un appel à l'opinion du pays; prenez-y garde, le pays semble quelquefois sommeiller, mais son réveil est terrible; la France ne sait pas prendre son parti quand il s'agit du sacrifice de son honneur; ce n'est pas la de sa part un instinct passager, c'est un sentiment profond et irrésistible; la fibre nationale est ombrageuse, dites-le bien à l'étranger, dites-lui que la France ne sait pas transiger quand il s'agit de sa gloire.

Vous vous êtes, je le sais, montré susceptible une fois dans cette affaire à l'occasion du message du président des Etats-Unis; mais ce n'est pas seulement à l'égard d'un peuple placé sur l'autre rive de l'Atlantique qu'il faut montrer cette susceptibilité; et à cette occasion je vous rappellerai des paroles prononcées l'année dernière de l'autre côté de la Manche, et par lesquelles un ministre déclarait en plein parlement que la conduite d'un agent de la France avait été un grossier outrage.

M. Berryer. Le discours prononcé par M. le ministre des affaires étrangères et la réponse de l'honorable M. Billault signalent dans les affaires une situation nouvelle, des intérêts immenses auxquels il n'a pas été fait la moindre allusion dans le projet d'adresse; il est donc évident qu'un amendement à ce projet doit être présenté pour répondre à cette situation et à ces intérêts; et c'est pour le moment où cet amendement se produira que je me réserve de prendre la parole.

La discussion générale est fermée, on commence la discussion des paragraphes.

M. de Sire, la chambre des députés se félicite avec vous de l'état général de la France. L'accord des grands pouvoirs et le maintien de notre politique intérieure et extérieure assurent de plus en plus le développement régulier de nos institutions, le développement de nos libertés, et les progrès de la prospérité nationale.

L'honorable membre rappelle d'abord que les orateurs qui ont précédé ont tendus jusqu'ici ont plutôt combattu qu'approuvé la politique du cabinet. Examinant ensuite la conduite particulière de chaque ministre, il fait remarquer que si, d'un côté, M. le ministre de l'intérieur n'a pas de parti pris, de l'autre son collègue des affaires étrangères a des doctrines parlementaires arrêtées. En veut-on une preuve? On se souvient un instant des paroles prononcées par M. Guizot dans un banquet que lui donnaient les électeurs de l'Etat; il s'était demandé s'il se sentait corrompu parce que le gouvernement leur donnait le moyen de se réparer leurs églises.

— Eh bien ?

— Eh bien ! puisque je vous donne un quart quand je gagne, c'est donc un quart que vous ne devez quand je perds; le quart de sept cent mille francs, c'est cent soixante-quinze mille francs.

— Mais le quart de sept cent mille francs, c'est cent soixante-quinze mille francs, et si vous n'avez point par hasard les cent soixante et quinze mille francs que je réclame, vous les empruntez à vos amis, et que M. Debray est de vos amis.

— Et donc ! s'écria la baronne.

— Oh ! pas de geste, pas de cris, pas de drame moderne, madame, sinon vous me ferez à l'instant même que je vous d'ici M. Debray, moment précis des cent mille francs que vous lui avez comptés cette année, et se disant qu'il a enfin trouvé ce que les plus habiles joueurs n'ont jamais pu découvrir, c'est à dire une roulette où l'on gagne sans mettre au jeu, et où l'on ne perd pas quand on perd.

La baronne voulut céder.

— Misérable ! dit-elle, oseriez-vous dire que vous ne saviez pas ce que vous osiez me reprocher aujourd'hui ?

— Je ne vous dis pas que je savais, je ne vous dis pas que je ne savais point, je vous dis : Observez ma conduite depuis quatre ans que vous n'êtes plus ma femme et que je ne suis plus votre mari, vous verrez si elle a toujours été consécutive avec elle-même. Quelque temps avant notre rupture, vous avez désiré étudier la musique avec ce fameux baryton qui a débuté avec tant de succès au Théâtre-Italien; moi j'ai voulu étudier la danse avec cette danseuse qui s'est fait une si grande réputation à Londres. Cela m'a coûté, tant pour vous que pour moi, cent mille francs à peu près. Je n'ai rien dit, parce qu'il faut de l'harmonie dans les ménages. Cent mille francs pour que l'homme et la femme sachent bien à fond la danse et la musique, ce n'est pas trop cher. Bientôt voilà que vous vous mettez à chanter, et que l'idée vous vient d'étudier la diplomatie avec un secrétaire du ministre. Je vous laisse étudier. Vous comprenez; que m'importe à moi, puisque vous payez les leçons que vous prenez sur votre cassette? Mais aujourd'hui je m'aperçois que vous tirez sur la mienne, et que votre apprentissage peut me coûter sept cent mille francs par mois. Hâtez-la ! madame, car cela ne peut durer ainsi. On le diplomate donnera des leçons, gratuites, et je les tolérerai, et il ne mettra plus le pied dans ma maison; entendez-vous, madame ?

— Oh ! dit la baronne, s'écria la baronne stupéfaite, et vous n'avez pas dépassé les limites de l'ignominie ?

— Mais, dit Danglars, je vois avec plaisir que vous n'êtes pas restée en

deçà, et que vous avez volontairement obéi à cet axiome du code: « La femme doit suivre son mari. »

— Des injures !

— Vous avez raison; arrêtons nos faits, et raisonnons froidement. Je ne me suis jamais, moi, mêlé de vos affaires que pour votre bien; faites de même. Ma caisse ne vous regarde pas, dites-vous? Soit; opérez sur la vôtre, mais n'empissez ni ne videz la mienne. D'ailleurs qui sait si tout cela n'est pas un coup de jarnac politique; si le ministre, fâché de me voir de l'opposition et jaloux des sympathies populaires que je salue, ne s'entend pas avec M. Debray pour me ruiner ?

— Comme c'est probable !

— Mais, dit Danglars, vous n'avez pas vu cela; une fois nouvelle télégraphique, c'est à dire l'impossible ou à peu près, des signes tout à fait différents donnés par les deux télégraphes; c'est fait que pour moi, en vérité.

— Monsieur, dit plus humblement la baronne, vous n'ignorez pas; ce me semble, que cet employé a été chargé par un ami même de lui faire son procès, que l'ordre avait été donné de l'arrêter, et que cet ordre eût été mis à exécution si on ne se fût soustrait aux premières recherches par une fuite qui prouve sa loie ou sa culpabilité... C'est une erreur.

— Qui, qui fait tirer les nails, qui fait passer une mauvaise nuit au ministre, qui fait noircir du papier à M. les secrétaires d'Etat, mais qui à moi me coûte sept cent mille francs.

— Mais monsieur, dit tout à coup Hermine, puisque tout cela, selon vous, vient de M. Debray, pourquoi, au lieu de dire tout cela directement à M. Debray, venez-vous me le dire à moi ? pourquoi accablez-vous l'homme, et vous en prenez-vous à la femme ?

— Est-ce que je connais M. Debray, moi ? dit Danglars est-ce que je veux le connaître ? est-ce que je veux savoir qu'il donne des conseils ? est-ce que je veux les suivre ? est-ce que je joue ? Non, c'est vous qui faites tout cela, et non pas moi !

— Mais il me semble que puisque vous en profitez...

Danglars haussa les épaules.

Folles créatures ! en vérité, que ces femmes qui se croient des génies parce qu'elles ont conduit une ou deux fois de façon in'ouïe par affichées dans tout Paris. Mais songez donc qu'un succès vous ose des dégoûtements à votre mari même, ce qui est l'A B C de tout mariage, parce que la plupart du temps les maris ne veulent pas voir, vous ne savez qu'une pale copie de ce que font la moitié de vos amies les femmes du monde. Mais n'en est pas ainsi pour moi ? J'ai vu et touché vos yeux depuis seize ans à peu près que vous m'avez eue; une pensée peut être, mais pas une démarche, pas une action, pas une faute. Tandis que vous, de votre côté, vous vous applau-

disiez de votre adresse et croyiez fermement me tromper, qu'en est-il résulté ? C'est que, grâce à ma prétendue ignorance, depuis M. de Villefort jusqu'à M. Debray, il n'est pas un de vos amis qui n'ait tremblé devant moi. Il n'en est pas un qui ne m'ait traité en maître de la maison, ma seule préoccupation près de vous; il n'en est pas un, enfin, qui ait osé de vous dire de moi ce que je vous en dis moi-même aujourd'hui. Je vous permets de me rendre odieux, mais je vous empêcherai de me rendre ridicule; et sur tout je vous défends positivement et par-dessus tout de me ruiner.

— Au moment où le nom de Villefort avait été prononcé, la baronne avait fait assez bonne opinion de vous à ce point elle avait pâli, et se levant elle avait dit : « Monsieur, elle avait étendu les bras comme pour vous dire : « Arrêtez ! arrêtez ! » elle avait dit trois pas vers son mari comme pour lui arracher la fin du secret qu'il ne connaissait pas, ou que peut-être, par quelque calcul odieux comme étaient à peu près tous les calculs de Danglars, il ne voulait pas laisser échapper entièrement.

— M. de Villefort, qui signifie ? que voulez-vous dire ?

— Cela veut dire, madame, que M. de Nargonne, votre premier mari, n'étant ni un philosophe, ni un banquier, ou peut-être étant l'un et l'autre, et voyant qu'il n'y avait aucun parti à tirer d'un procureur du roi, est mort de chagrin ou de colère de vous avoir trouvée enceinte de six mois après une absence de neuf. Je suis brutal; non-seulement je le suis, mais je m'en vante; c'est un de mes moyens de succès dans mes opérations commerciales. Pourquoi, au lieu de tuer, s'est-il fait tuer lui-même ? Parce qu'il n'avait pas de caisse à sauver; mais, moi, je me dois à ma caisse. M. Debray, mon associé, me fait perdre sept cent mille francs; qu'il supporte sa part de la perte, et nous continuerons nos affaires, sinon qu'il me fasse banqueroute de ces deux cent cinquante mille livres, et qu'il fasse ce que font les banqueroutiers, qu'il disparaisse. Eh ! mon Dieu ! c'est un charmant garçon, je le sais, quand ses nouvelles sont exactes; mais quand elles ne le sont pas, il y en a cinquante dans le monde qui valent mieux que lui.

Madame Danglars était atterrée; cependant elle fit un effort suprême pour répondre à cette dernière attaque. Elle tomba dans un fauteuil, pensant à Villefort, à la scène du dîner, à cette étrange série de malheurs qui depuis quelques jours s'abattaient un à un sur sa maison, et changeaient en scandaleux débats le calme ouaté de son ménage.

Danglars ne la regarda même pas, quoiqu'elle fit tout ce qu'elle put pour s'évanouir. Il tira la porte de la chambre à coucher sans ajouter un seul mot et rentra chez lui; de sorte que madame Danglars, en revenant de son demi-évanouissement, put croire qu'elle avait fait un mauvais rêve.





une statue, un tableau, sans pouvoir nous retracer vivement ce que nos sens ont perçu, voir encore le tableau absent, entendre les sons qui ne retentissent plus; en un mot, si vous avez de l'imagination, vous possédez une des conditions sans lesquelles il n'y a point de vrai goût. Pour goûter les œuvres de l'imagination, ne faut-il pas en avoir soi-même? N'a-t-on pas besoin pour sentir un auteur, non de l'égaler sans pitié, mais de le rassembler en quelque degré. Un esprit sensé, mais sans étendue, comme Le Batteux, comme Condillac, ne sera-t-il pas insensible aux plus heureuses audaces du génie, et ne portera-t-il pas dans la critique une sévérité étroite, une raison très peu raisonnable, puisqu'elle ne comprend pas toutes les parties de la nature humaine, une intolérance qui méprise et flétrit l'art en croyant l'épurer?

Si donc vous ne vous représentez pas vivement les belles choses, vous ne les jugerez pas comme il faut; mais, d'un autre côté, ce n'est pas cette faculté de représentation elle-même qui prononce sur leur beauté. Et puis, cette vivacité d'imagination, si précieuse au goût quand elle est un peu contenue, ne produit, lorsqu'elle domine, un goût très imparfait, qui, n'ayant pas la raison pour fondement, n'en tient pas compte dans ce qu'il apprécie, et risque de mal comprendre la plus grande beauté, la beauté réglée. L'unité dans la composition, l'harmonie de toutes les parties, la juste proportion des détails, l'habile combinaison des motifs, l'élégance, la sobriété, la mesure, sont autant de merites qui se perdent et qui ne mettra point à leur place. L'imagination est, pour beaucoup sans doute dans les ouvrages de l'art, mais enfin elle n'est pas tout. Ce qui fait d'*Attila* et de *Misérables* deux merveilles incomparables, est-ce seulement l'imagination? N'y a-t-il pas aussi dans la simplicité profonde du plan, dans le développement mesuré de l'action, dans la vérité sublime des caractères, une raison supérieure, différente de l'imagination, qui fouille les couleurs, et de la sensibilité qui donne la passion, tout en évitant de la laisser égarer?

Contre l'imagination et la raison, l'homme de goût doit posséder le sentiment et l'amour de la beauté. Il faut qu'il se complaise à la reconnaître, qu'il la cherche, qu'il l'appelle. Comprendre et démontrer, ce n'est pas le plaisir, pas le plaisir médiocre, tâche ingrate; mais découvrir une belle chose, en pénétrer, la mettre en évidence, faire partager à d'autres son sentiment, jouissance exquise, tâche généreuse. L'admiration est à la fois, pour celui qui l'éprouve, un bonheur et un honneur. C'est un bonheur de sentir profondément ce qui est beau; c'est un honneur de savoir le reconnaître. L'admiration est le signe d'une raison élevée, servie par un noble cœur. Elle est au-dessus de la polémique, sceptique et impuissante; mais elle est l'âme de la grande critique, de la critique féconde; elle est, pour ainsi dire, la partie divine du goût.

(La suite prochainement.) V. COUSIN.

Une perte à jamais déplorable, la mort du fils unique de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, vient de plonger la Famille Royale dans une profonde affliction, et a excité dans tous les cours les plus douloureuses sympathies. Les deux Théâtres Royaux sont fermés. Nous remettrons à une prochaine occasion les nouvelles que nous avons eues de nos divers théâtres.

### LE VIOLONCELLISTE KELLERMANN

ERCEDEI dernier, au concert de la société de Philharmonie, un grand instrumentiste s'est révélé; d'un seul bond, il est allé s'asseoir à nos yeux sur le trône d'ivoire et d'or des maîtres radieux et consacrés. La veille il n'était encore pour nous qu'un artiste étranger, précède, il est vrai, d'une brillante réputation, mais dont par prudence on était tenté de rabattre quelque chose, tant que l'artiste ne s'était pas fait entendre; aujourd'hui, c'est Christian Kellermann, le grand artiste, le célèbre violoncelliste, le digne rival de Servais. Sauter ainsi, sans transition, sans tâtonnement, de l'oubli à sa modestie le souhait, dans la gloire la plus resplendissante, être ignoré le matin et célébré le soir! quel tour de roue vertigineux et quel triomphe glorieux!

Quand peut-être il n'y eut d'exemple d'un succès pareil, mais ce qui nous n'avons assisté à semblable succès, nous n'avons vu un artiste prendre aussi spontanément le soleil de la célébrité. Des son premier coup d'arc, il nous fit sauter, comme si tous ses auditeurs se trouvaient devant lui, soumis au charme mystérieux d'une influence magique. Après cela, l'enchantement n'a plus été qu'en croissant. Les difficultés les plus ardues, nous dirons même les tours de force les plus excentriques, qui ne sont

cependant jamais le but vers lequel il vise, car la pureté de son goût le lui défend, mais seulement un moyen qui nous court à l'ensemble de son jeu brillant, sont exécutés par l'artiste avec une facilité, une justesse, un aplomb que rien ne saurait égaler. Ensuite tout est noble, élégant, du style le plus pur, le plus sévère, d'un perle, d'un fini précieux qui atteint les dernières limites de la perfection.

Ceci suffirait déjà pour assurer la célébrité d'un instrumentiste; mais lorsque l'imagination s'est bien pénétrée de tout ce que produit par cette exécution merveilleuse et originale, on est encore loin de pouvoir se faire une idée du ravissement qu'il fait naître; c'est le résultat de cette qualité précieuse que la nature seule donne aux grands artistes: le sentiment, cette sensibilité profonde et vraie qui force l'instrument à soupirer ces chants suaves et mélodieux qu'il n'est ordinairement donné qu'à la voix humaine de nous faire entendre. Dans les trois morceaux joués après sa *Fantaisie brillante*, Kellermann nous a fait entendre des accents frais, délicats, et d'une pureté indicible. Il nous a fait plus de plaisir, sa touchante mélodie parlait à l'âme, l'enveloppait d'une volupté ineffable et excitait en elle les plus délicieuses émotions; c'était comme un écho de la musique des sphères. Il nous a fait pleurer toute la salle, c'est le plus beau triomphe que le musicien puisse jamais obtenir.

Depuis longtemps il ne s'est rien produit de cette force, et nous nous en pressons de le dire, Kellermann a conquis de sa main le triomphe possible de la mélodie avec l'harmonie, et de l'inspiration avec la science; et il a satisfait à la fois le public et les artistes, les gens du monde et les théoriciens. Les spectateurs subjugués, entraînés par le magique archet de l'artiste, se sont livrés à tous les transports de leur enthousiasme; ils ont fait répéter la *Romanesca* et couvert l'exécutant d'un tonnerre d'applaudissements.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que Kellermann se propose de passer l'hiver en Hollande. C'est une belle occasion dont il faut profiter, car une fois que Paris et Londres l'auront entendu, qu'il y aura conquis le baptême de la célébrité, ces deux capitales du monde musical ne le laisseront pas partir, le grand artiste ne nous reviendra plus. C'est encore une fois du Nord que nous sera venue la lumière.

Mme Mortier de Fontaine, chargée dans ce concert de la partie vocale, a parfaitement répondu à l'attente du public. Sa magnifique voix de contralto est d'une grande étendue et d'un très beau timbre, et nous en avons même entendu avec la même supériorité les morceaux des genres les plus différents, par exemple, un air de Mozart, un psaume de Martin, et la grande cavatine d'Alsace dans *Sémiramis*. Ces trois morceaux exécutés avec un talent très remarquable ont fait le plus grand plaisir, et le public l'a largement prouvé par la franchise et la chaleur de ses applaudissements. Si Mme Mortier de Fontaine compte poursuivre dans nos principales villes sa tournée artistique, elle est appelée aux succès les plus honorables.

Nommez M. Lubert, c'est déjà un éloge, et dire ensuite qu'une symphonie d'Haydn, l'*Oberon* de Weber et la *Pastorale* de Beethoven ont été exécutés sous l'inspiration de ce maître, c'est annoncer en un seul mot que l'exécution des chefs-d'œuvre a dignement complété les plaisirs de cette délicieuse soirée musicale.

Pour notre prochaine revue musicale il nous reste à parler du succès que M. Dunkler fils vient d'obtenir récemment à Delft, du brillant concert que le violoniste Buziau se propose de donner ici le 22 février, et de la sensation qu'a produite à Amsterdam, dans la salle *Prossnitz*, le *Descent* de Lucien David.

### VARIÉTÉS PARISIENNES.

Le duc de Montpensier a dit au jeune comte de Paris, m'apprendre un peu; mon neveu, pourquoi te voudrais être à la reine Isabelle comme dix est à cinq? — Parbleu! a répondu le prince très-précoce, c'est parce que cinq est la moitié de dix.

A la dernière soirée donnée par le comte de T... , un des couronnés de la gauche, on remarquait M. Thiers, malicieux et rayonnant comme aux beaux jours du 1<sup>er</sup> mars. — Il était fort question dans un coin du salon de l'ambassadeur marocain et du luxe de sa toilette; M. Thiers prétendit que ce diplomate d'outre-mer était de la fabrique Guizot, et que celui-ci avait inventé ce capard pour les besoins de sa politique, comme au siècle dernier les ministres de Louis XIV inventèrent la fameuse ambassade du roi de Siam. — Le paradoxe n'obtint qu'un médiocre succès. — Alors, monsieur, s'écria Mme. V... , femme d'un ultra-conservateur et qui étalait sur ses épaules un ternaux pur-sang, vous n'irez peut-être aussi la vérité du superbe cachemire de l'ambassadeur.

— Ah! madame, reprit l'ex-ministre en jetant un regard plein de malice sur le ternaux, vous savez mieux que moi que tous les cachemires ne sont pas de l'Inde.

Le fameux cachemire du ministre plénipotentiaire de l'empereur du Maroc, produit son effet accoutumé dans tous les lieux où ce personnage en étale les brillantes couleurs. Les ministres se le disputent pour attirer du monde à leurs soirées, et dernièrement M. Duchâtel grâce à ce supplément extraordinaire voyait son salon presque rempli. On y comptait les nobles de députés conservateurs avec mesdames leurs épouses; l'une d'elles parlait avec enthousiasme du chef-d'œuvre sous lequel se drapait avec beaucoup de coquetterie l'envoyé marocain; la duchesse de Br... crut remarquer dans le ternaux les nuances de l'Orient; eh bien, je dois vous prévenir qu'on y jette assez souvent le mouchoir, mais qu'on n'y jette jamais le cachemire.

Un député ministériel allait aux Tuileries pour la première fois; on lui avait promis que le roi lui parlerait, et il était très flatté, mais non moins inquiet de cet honneur. — Que me dira Sa Majesté, demandait-il avec anxiété, et que lui répondrai-je?

— Peu de chose, lui dit-on. Le roi vous adressera sans doute quelques paroles d'une bienveillante politesse, et il suffira que vous lui répondiez: — « Sire, Votre Majesté est bien bonne. »

Le novice représentant se met à étudier la phrase qu'on lui a donnée; il la répète toute la journée, il s'exerce à la débiter avec grâce, avec aplomb. L'heure arrive, il fait son entrée à la cour, il se pose en évidence, le roi vient à lui, et lui adresse les paroles annoncées; mais dans cet instant solennel, le débutant est saisi d'un éblouissement soudain, sa langue s'embarasse, la phrase si bien apprise tourne dans son gosier, et

est bien bonne.

que de la gêne de certains quer qui, pour faire face à ses paiements, avait vendu les diamants de sa femme. Tout Paris sait qu'elle les tenait de M... Comme on causait de l'aventure dans un salon de la Chaussée d'Antin, un monsieur s'écrie un cinquième d'agent de change, on voit que notre ami a mis à profit les leçons d'opéra-comique en vendant les diamants de la couronne.

— C'est vrai, reprit un vieil avoué, il a vendu les diamants, mais la bougonna lui reste.

Le colonel Gr..., vieux soldat de l'empire, racontait dernièrement, devant quelques amis, les duels nombreux de sa jeunesse. Nous avons retenu le récit suivant:

« Le colonel avait une nièce qui fut compromise par tout le monde, compagnons d'armes, assez compromise même pour qu'il fut nécessaire qu'un mariage était nécessaire. Mais la jeune fille n'avait pas voulu de la naissance, et le jeune séducteur s'attendait à être fait baron un jour ou l'autre. Il refusa d'épouser la nièce, mais il accepta un duel avec l'oncle.

Il refusa de se battre avec un oeil de moins. Il partit la visite du colonel, qui lui demanda, s'il a l'éloignement pour le mariage, et si quand on le pourrait plus surveiller sa femme que d'un oeil. — Nouvelle provocation du colonel, qui, cette fois, lui casse un bras. — A peine était-il rétabli que le colonel reparait tenant toujours à son idée et répétant sa terrible question: — Epousons-nous, cette fois? — Mais le colonel essuie un troisième refus et exige une troisième rencontre, dont le résultat fut une balle logée dans la cuisse du séducteur récalcitrant.

Oh! pour le coup, celui-ci avait changé d'avis, et, en tombant, il cria au colonel: — J'épouserai! j'épouserai! Diable d'homme que vous êtes! Vous me démembrerez en détail, et si je ne vous arrêtais pas, vous finiriez par faire un bon cadavre à votre nièce. »

Le docteur Lis..., celui qui, du vivant de Dupuytren, partageait avec ce rival fameux le sceptre de la science chirurgicale, affecte aussi dans ses propos une parole brusque et stoïque. La moitié à peu près des grands artistes en clinique ont été des bourrus. Pourquoi? — L'expliquer serait

peut-être inutile à dire.

Il y a quelques jours, l'illustre opérateur sortait, suivi de son aide,

d'une maison de santé du faubourg Poissonnière, lorsqu'il fut abordé par un client qui y entrât.

— Eh bien? demanda celui-ci. — Eh bien! c'est fait. — Contentez-vous a-t-elle supporté cela? — Mieux que je ne croyais. — Tant mieux, dit l'ami. — Tant pis! dit l'Esculape.

Il s'agissait d'une pauvre jeune fille de 18 ans, à laquelle M. L... venait de faire une amputation de la cuisse.

— Vous n'espérez donc pas la guérir, docteur? reprit l'ami.

— Il est trop tard! Ce que je viens de faire était même inutile. Le mal se portera ailleurs; vous savez, dans six mois elle n'existera plus.

— Mais pourquoi donc lui faire souffrir alors une opération si cruelle?

— Eh! mon Dieu! dit naïvement le docteur, on ne peut pas non plus dire tout de suite à un malade qu'il doit mourir. Il faut lui en laisser un peu ramuser.

Deux avocats parlaient depuis plus d'une heure devant les juges de la première chambre de la cour: il s'agissait de la propriété d'un puits que se disputaient avec acharnement deux propriétaires de la même maison. Fatigué de ces longues plaidoiries, M. le premier président Séguier interrompit l'un des avocats. — Cette affaire, lui dit-il, n'a pas un intérêt si important qu'elle doive tenir toute l'audience; les parties auraient même dû s'arranger à l'amiable et ne pas plaider; il ne s'agit que de la propriété d'un peu d'eau. — Pardon, M. le président, répliqua l'avocat; cette affaire est d'un grand intérêt; il ne s'agit pas d'un puits, mais je ferais remarquer à la cour que les adversaires sont deux marchands de vin.

— Ah! c'est bien différent, reprit M. Séguier, continuez votre plaidoirie.

L'un des plus honorables chefs d'institution de Paris, M. J..., suspectant la probité de son chef-d'office, s'était chargé depuis quelque temps de faire lui-même l'achat des provisions. Il y a quelques jours, il marchandait un poisson. Le prix qu'il en offrirait paraissant insuffisant à la vendeuse, celle-ci, sans doute, ayant reçu la vente son cachemire, se mit à lui défilier, les poings sur la hanche, le pantalon de ses chapulets, et de sa main trassait, d'aise. Deux gosiers éraillés par l'alcool, les mois surtaient en foule pittoresquement éparpillés d'épithètes, et tout le vocabulaire de la langue poissarde tombait comme grêle sur la tête du malheureux savant, dont le frac et la tenue sévère attiraient particulièrement les quolibets de la marchande. Le mot calotin revenait surtout à chaque strophe comme un refrain obligé.

Etourdi d'abord de cette triple bordée, M. J... reprit bientôt son aplomb, et faisant appel à ses souvenirs de rhétorique:

— Veux-tu bien te taire, cria-t-il d'une voix de stentor, veux-tu que je t'explique, sale trope, monstrueuse catachrèse, malheureuse ironie, horrible périole, méchante synecdoque.

Tout le traité de l'abbé Labatouze y passa. Lorsque M. J... essouffé, eut fini sa catinaire, la marchande écoutait encore toute pâle, toute saisie, la bouche béante.

— Ah ben! ah ben! dit-elle après un instant. Pour sûr, tu n'es pas un calotin. Prends ton poisson, mon fils, tu l'as bien gagné. — Seigneur de Dieu, quelle platine!

## CHRONIQUE.

\* \* On s'occupe beaucoup à Londres d'une statue équestre de la reine d'Angleterre, exécutée par M. Wyatt jeune. La figure est remplie de grâce et la tête d'une ressemblance frappante. La reine Victoria a été bien inspirée en choisissant pour son buste un artiste qui a si bien réussi.

\* \* On a offert au British Museum, de sa collection, un portrait de la reine Victoria, sous les conditions qu'elle serait placée dans un local convenable, et que, chaque fois qu'on trouverait une occasion de l'acquiescer par une nouvelle acquisition, on le ferait. Le gouvernement anglais, en acceptant le don, a souscrit aux deux conditions.

\* \* Suzanne et les deux Vieillards, par le Guide, achetée récemment la somme de 30,000 fr. à la vente de M. Penrice par la commission qui représente en Angleterre la direction des beaux-arts de Paris, fait partie maintenant de la galerie du Louvre.

\* \* Le gouvernement anglais a fondé de tous côtés des écoles de dessin, mais ces fondations sont encore trop récentes, pour avoir produit des artistes faits. Dans la pénurie où l'on se trouve à Londres de bons dessinateurs, on a été obligé d'avoir recours à la France et à la Hollande. Des artistes sont partis de Paris et d'Amsterdam, appelés par différentes administrations.

\* \* Une des plus belles collections de portraits historiques qu'il y ait à Paris, la collection de M. le marquis de Biencourt,

